

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

DES CHIFFRES

- 188 Pays affiliés à la Fédération internationale
- 5 unions continentales : Asie – Europe - Pan American – Afrique- Océanie
- Plus de 40 millions de pratiquants dans le monde
- 903 clubs affiliés à la FFTDA
- 28 comités régionaux
- 14 comités départementaux
- 50 000 Licenciés
- Plus de 30% de femmes

QUELQUES DATES

- 1961 : Fondation de l'association coréenne de Taekwondo
- 1969 : Introduction du Taekwondo en France par le Maître Lee Kwan Young
- 1973 : Premier Championnat du Monde de Taekwondo à Séoul
- 1980 : Reconnaissance du Taekwondo comme discipline olympique par le CIO
- 1988 : Le Taekwondo est sport de démonstration aux Jeux Olympiques
- 1995 : Création de la Fédération Française de Taekwondo
- 2000 : Pascal Gentil devient le 1er médaillé olympique français de TKD
- 2004 : Doublé français aux JO d'Athènes par Myriam Baverel (Argent) et Pascal Gentil (Bronze)
- 2008 : Médaille de bronze de Gwladys Epangue aux JO de Pékin
- 2009 : Gwladys Epangue devient championne du Monde Seniors

Ses Missions

La FFTDA est une association « Loi 1901 » agréée par l'état et recevant délégation. Elle est reconnue d'utilité publique et a pour but d'organiser la pratique du taekwondo et des disciplines associées sur tout le territoire français, tout en remplissant une mission de service public. Elle pilote les actions sportives, administratives, budgétaires et juridiques. Elle seule a délégation pour définir le contenu et les méthodes d'enseignement et organiser les passages de grades.

Elle assure également le recrutement, l'entraînement des compétiteurs de haut-niveau à travers des structures dédiées.

La Fédération est l'interlocuteur de toutes les institutions et partenaires souhaitant participer au développement du Taekwondo sur le territoire national.

Objectif : 100 000 licenciés



LA POLITIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

La Fédération doit s'adapter aux contingences de notre société qui imposent certaines orientations. Néanmoins il nous appartient d'être acteurs de nos changements. Notre stratégie de développement s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Organiser et structurer l'action fédérale, construire un véritable réseau de pratiquants
- Favoriser le développement des clubs et des nouvelles pratiques
- Rester dans les 10 meilleures nations internationales
- Faire connaître notre sport, nos actions, notre image

Nos Pôles de Compétence

Pour répondre aux aspirations de ses partenaires institutionnels et privés, la Fédération Française de Taekwondo s'est organisée autour de 3 pôles de compétences :

- Une direction sportive
- Une direction financière et administrative
- Une direction du développement

Ces pôles sont dirigés par :

- Des cadres techniques d'Etat (Directeur technique national, Entraîneurs nationaux, Conseillers techniques sportifs)
- Des cadres techniques sportifs de droit privé,
- Du personnel administratif de la FFTDA

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Les Instances Nationales de la F.F.T.D.A.

Comme toutes les fédérations sportives agréées par le Ministère de la Santé et des Sports, la FFTDA s'est dotée de statuts et de textes réglementaires en conformité avec la loi sur le sport. Nos statuts et règlement intérieur définissent le mode de gestion des instances nationales :

- Une Assemblée Générale qui détient le pouvoir suprême
- Un Comité directeur qui détient le pouvoir de direction
- Un Bureau directeur qui assure la gestion permanente
- Des commissions qui mènent des réflexions et font des propositions



Le bureau fédéral : (de gauche à droite)
Hassane Sadok, Secrétaire général - Roger Piarulli,
Président - Patricia Allonge, Trésorière – Denis
Odjo, Vice président

L'Organisation territoriale



La FFTDA délègue une partie de ses attributions à des organes décentralisés :

- Aux 28 comités régionaux. A ce titre ils développent la pratique du Taekwondo dans les régions en conformité avec la politique fédérale. Ils sont les interlocuteurs directs des clubs et les relais de ceux-ci auprès de la fédération.
- Aux 14 comités départementaux. Ils dépendent des comités régionaux et développent la pratique dans les départements en conformité avec la politique fédérale et dans le cadre des directives du comité régional auquel ils sont rattachés.

« Le Sport, c'est mieux dans un Club ! »

Unités de base de la fédération, les 903 clubs affiliés à la FFTDA regroupent les adhérents (pratiquants, dirigeants...) au niveau local.

Les clubs sont les lieux privilégiés :

- Des rencontres entre les générations. C'est un lieu de vie qui favorise les échanges entre les pratiquants loisirs, les compétiteurs, les jeunes, les vétérans, les dirigeants, les entraîneurs...
- De la formation et l'éducation. On y trouve un certain nombre de règles communes à celles de la vie en société. Ce cadre va permettre aux pratiquants d'évoluer et de se construire.

Au club, on n'apprend pas seulement le Taekwondo mais aussi à devenir un citoyen responsable, respectueux et autonome.

L'encadrement s'engage à transmettre les valeurs du Taekwondo au-delà du simple apprentissage de techniques sportives.

En adhérant, on acquiert aussi le droit de pratiquer dans les meilleures conditions et le devoir de se conformer aux règlements de sécurité et de la vie en collectivité établis par le club.

Les clubs affiliés s'engagent dans une démarche d'accueil des pratiquants tout au long de l'année. Des activités régulières et adaptées sont proposées dans la plupart des disciplines pratiquées au sein de nos clubs : combat, technique, body Taekwondo, Ho Shin Soul, Hapkido, Soo Bahk Do, Tang Soo Do.

